



## INSTRUCTIONS DE COURSE

### Championnat de Ligue R1 Dériveurs

Samedi 12 juin 2021 et / ou Dimanche 13 juin 2021

**LE HAVRE**

Société des Régates du Havre

Grade 5A

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).  
La mention [DP] (Discretionary Penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Les règles de classe.

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS : TABLEAU OFFICIEL DANS UN GROUPE WHATSAPP

Les documents de course (avis de course, instructions de course) et leurs avenants seront mis en ligne sur le site internet du club : [www.lesregates.com](http://www.lesregates.com), et seront également disponibles sur le groupe WhatsApp dédié à la régata. L'accès au groupe WhatsApp sera fourni au concurrent à la confirmation de son inscription.

#### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera disponible sur le groupe WhatsApp de la course et sur le site internet du club ([www.lesregates.com](http://www.lesregates.com)) au plus tard 1 heure avant le premier signal d'avertissement.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'angle sud-ouest de la terrasse de la SRH.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Un pavillon G sera envoyé au mât de pavillon par le comité de course pour autoriser la mise à l'eau de toutes les séries.
- 4.4 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Samedi 12 juin : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement à 11h30 et courses à suivre.  
Dimanche 13 juin : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement à 10h30 et courses à suivre
- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les pavillons suivants : 420, Laser 4.7, Laser Radial, Laser Standard et Europe.



## 7. ZONE DE COURSE

La zone de course sera la **Baie du Havre**.

## 8. PARCOURS

Le parcours est décrit en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

## 9. MARQUES

Les marques de parcours sont à laisser à bâbord.

Marques de départ	Marques de parcours	Marques d'arrivée
La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course (vedette rouge Joinville) à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ (bouée cylindrique rouge), à l'extrémité bâbord.	Marque 1 & 2 : bouée cylindrique orange Marques 3 & 4 : bouées cylindriques vertes	La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et un pavillon bleu sur le bateau comité côté tribord, et une bouée bâton jaune côté bâbord.

## 10. LE DEPART

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

## 11. SYSTEME DE PENALITE

11.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité **d'un tour**.

11.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

11.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

## 12. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

12.1

Toutes Classes	Temps cible : 30 minutes
----------------	--------------------------

12.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV32, A4 et A5).

12.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 13. DEMANDES D'INSTRUCTION

13.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera indiquée dans le groupe WhatsApp dédié à la régates.

13.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au secrétariat du club à l'étage.

13.3 Des avis seront disponibles sur le groupe WhatsApp dans les 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury à l'étage de la SRH. Elles commenceront à l'heure indiquée dans le groupe WhatsApp.



- 13.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera disponible sur le groupe WhatsApp.

#### 14. CLASSEMENT

- 14.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 2

- 14.2 Courses retirées :

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand **3 courses ont été validées**, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses **moins la plus mauvaise.**

(c) Quand **six courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses **moins les deux plus mauvaises.**

- 14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon

#### 15. REGLES DE SECURITE

- 15.1 Modalité de l'émargement à la sortie et au retour :

Au départ : émargement des concurrents sur la feuille à l'entrée du hangar du club

Au retour : les concurrents devront émarger sur la feuille à l'entrée du hangar avant l'heure limite de dépôt des réclamations,

En cas de manquement, le Jury décidera de l'opportunité d'une pénalité avec ou sans instruction.

- 15.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

#### 16. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

*[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

*[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

#### 17. ACCOMPAGNATEURS

- 17.1 *[DP]* *[NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

- 17.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

#### 18. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

#### 19. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



Société  
des Régates  
du Havre



Arbitres désignés :

Président du comité de course : Antoine MERCIER

Président du jury : Gwenael TOULOUZAN



Société  
des Régates  
du Havre



## ANNEXE PARCOURS

Départ – 1 – 2 – 3 – 4 - Arrivée

